

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18474

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« peuvent établir »,

les mots :

« établissent dans les six mois suivant la promulgation de la loi n° de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un objectif calendaire aux branches professionnelles pour établir les listes de métiers et d'activités exposés aux facteurs de risques professionnels.